

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France
Bureau du 20 mai 2021

Le bureau de CRHH s'est déroulé en visio le 20 mai 2021. Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

1°) Présentation du bilan de l'activité 2020 de l'EPFLO et de l'extension à la CC du Pays de Valois et à la CA de Chaugny- Tergnier Lafère

L'EPFLO rappelle ses missions et son périmètre d'intervention puis il présente le bilan de son activité, en forte progression depuis ces dernières années. Malgré le contexte sanitaire et électoral, l'activité s'est accélérée à partir de juin 2020. Le détail du bilan est disponible sur le diaporama sur le site du CRHH.

Ensuite, l'EPFLO présente aux membres du bureau CRHH, la demande d'extension de périmètre de l'EPF :

– à la CC du Pays de Valois : 10 communes de l'EPCI, qui représente 21 % de la population de l'EPCI sont déjà adhérentes à l'EPF. La collectivité a délibéré en ce sens. Il existe des premiers projets logements sur les communes non adhérentes. Aucune réserve n'est émise sur cette extension. Le bureau émet donc un avis favorable à cette extension.

– à la CA de Chaugny-Tergnier-La-Fère : cet EPCI représente 10,4 % de la population de l'Aisne. Le PLH récent possède un plan d'action foncière avec une problématique de friches importantes.

2 réserves sont émises sur cette demande d'extension :

- Le représentant de la FNAIM, élu de la communauté d'agglomération de Saint Quentin et ancien représentant auprès du Conseil d'administration de l'OPH de Saint Quentin s'interroge sur la pertinence du périmètre d'intervention de l'EPFLO, qui lui paraît peu cohérent, par rapport à la récente fusion de l'OPH de Saint Quentin avec l'OPH du département du Nord et aux enjeux que rencontre le territoire qui se rapprochent de ceux du nord de l'Aisne.
- la seconde réserve exprimée est liée au calendrier de l'extension proposée : la demande d'extension intervient après que la ministre du logement ait demandé qu'une consultation approfondie soit menée auprès des territoires de l'Aisne pour leur couverture par un ou plusieurs EPF. Sans s'exprimer sur le fond de la demande, la DREAL émet donc des réserves et souhaite que la consultation avec les collectivités soit menée au préalable.

Le bureau de CRHH ne se prononce pas sur cette extension.

2°) Présentation du bilan d'intervention 2020 d'Action Logement en Région, et des aides mobilisables pour 2021

Action Logement présente son bilan d'activités 2020, qui se chiffre à plus 200 millions d'euros d'engagement. Le détail des importants investissements réalisés pour le logement des salariés sur les territoires est disponible dans le diaporama joint.

Action Logement présente ensuite les nouveaux dispositifs mobilisables en 2021 :

– **mobilisation pour la relance avec un soutien à la production** : 450 M€ de subvention et 250 M€ de prêts au logement locatif social pour 2021-2022. Par ailleurs, 75 M€ de subvention et 145 M€ de prêts sont destinés au logement locatif social « Jeunes » pour 2021-2022.

Les conditions pour obtenir ces aides ainsi que les barèmes des aides sont précisés dans le diaporama.

– **Mobilisation à travers le dispositif Action Cœur de Ville**

Depuis le lancement du programme, 100 millions d'€ ont été accordées dans la région. Action Logement peut accompagner les bailleurs sociaux sur des opérations hyper centre-ville. Des dossiers peuvent encore être déposés avant fin 2022. Il existe de nouvelles modalités de financement pour l'accession sociale, et pour l'accompagnement des restructurations lourdes.

– **Aides à l'accession** : c'est un dispositif en cours d'élaboration qui prévoit d'accorder une aide de 10 000 € à des primo accédants pour acquérir un logement neuf à prix maîtrisé.

- **NPNRU** : le prévisionnel d'investissement total dans la région est de plus de 3 milliards d'euros.

D'autres Appel à Manifestation d'Intérêt sont en cours pour l'ONV et l'OFS. Plus de détails dans le diaporama.

3°) Actualités HLM :

– **Restructuration lourde et rénovation énergétique : plan de relance en Région**

L'état des lieux au 19 mai montre que **les dossiers déposés sont largement supérieurs à l'enveloppe disponible** : des demandes de subvention sont déposées pour 4272 logements, alors que l'enveloppe disponible pour les Hauts de France s'élève à 3109 logements. Le taux de consommation d'AE dans la région est de 11 % : il est urgent d'engager le plus possible, le risque de reprise des crédits par le ministère étant fort.

L'Aisne et la Somme ont des perspectives inférieures à leur enveloppe CRHH. Pour éviter le reprise des crédits par le niveau national, il est nécessaire de répartir les crédits supplémentaires sur les 3 autres départements. **Une proposition de reventilation des crédits non consommés sur l'Aisne et la Somme, est présentée aux membres du bureau.** Comme en CRHH plénier, cette reventilation vers le Nord, l'Oise et le Pas-de-Calais est calculée en fonction de la part de logements sociaux en classe énergétique E, F ou G

La CUD et les DDT signalent que certains dossiers sont prêts mais en attente de la signature de l'avenant à la convention de délégation.

L'URH souhaiterait vérifier les chiffres de l'Aisne et la Somme avant d'acter le redéploiement.

La DREAL alerte sur le fait que les enveloppes à venir dépendront de nos capacités à engager rapidement les crédits 2021.

Une consultation écrite sera lancée rapidement auprès des membres du bureau de CRHH avec une proposition de ventilation par EPCI.

L'appel à projets « MassiRéno » est terminé : 3 projets ont été retenus sur la région correspondant à 382 logements et à 15 % de l'enveloppe nationale. Les ordres de service de commencement d'exécution des travaux devront avoir lieu avant le 31 décembre 2021.

– **Offre neuve** : état d'avancement de la programmation 2021

La région est la 4^e région en termes de taux de réalisation mais, comme les autres années, n'a engagé qu'1 % des objectifs régionaux. 90 % des dossiers réalisés sont des PLS.

Dans le contexte actuel de relance, il est important que toutes les étapes de la chaîne puissent être accélérées au plus vite.

4°) Parc privé : bilan Anah

Coté Anah, plus de 34 millions d'euros de travaux ont été générés au 1^{er} mai 2021, **la dynamique régionale est en forte hausse par rapport à 2020 et plus importante qu'au niveau national.**

Avec le programme **Habiter Mieux Sérénité**, près de 80 % des logements rénovés ont un gain énergétique supérieur à 35 %. Depuis le début de l'année, près de 30,6 millions d'€ ont été consacrés à des travaux lourds de rénovation, permettant un gain énergétique en moyenne supérieur à 47 %.

Avec **MaPrimeRenov'**, plus de 177 M€ de travaux ont été générés au cours des 4 premiers mois de l'année, essentiellement sur une seule nature de travaux. Ces travaux sont cofinancés et MaPrimeRénov représente 28,5 % du montant des travaux engagés. Pour près des 3/4, ces travaux sont réalisés par de ménages modestes ou très modestes, éligibles aux aides classiques de l'ANAH. Dans l'Oise, le profil des ménages aidés est légèrement différent de celui des 4 autres départements : 40 % des ménages sont non éligibles aux aides de l'anah.

Début mai, la ministre du logement a annoncé une évolution importante dans le système des aides à la rénovation de l'habitat avec une volonté politique d'améliorer ce service public. L'Anah deviendra l'agence unique de la rénovation de l'habitat. Un accompagnement généralisé, obligatoire et homogénéisé sera mis en place et une plateforme unique simplifiera le parcours des ménages. Les réseaux de l'ANAH et de l'ADEME vont se rapprocher.